

- **Maroc : Migration, marché du travail et développement**
- **Les nouveaux défis de la question migratoire au Maroc**

KHACHANI, Mohamed

Genève : Organisation Internationale du Travail, 2010

Source : OIT,
<http://www.oit.org/>

Tags : Société | Migration | Intégration | Emploi | Maroc

Tout en étant un pays d'émigration par excellence, le Maroc est aussi un lieu de résidence pour une communauté étrangère qui aurait opté pour le Royaume comme destination de retraite, au départ, mais de plus en plus comme alternative professionnelle.

Le Maroc est également un lieu de transit pour les migrants, en majorité, subsahariens, et a tendance à devenir un lieu de séjour forcé plus ou moins long (en moyenne 2.5 années selon les statistiques de l'Association Marocaine d'Etudes et de Recherches sur les Migrations/AMERM).

Le Maroc se caractérise également par une mobilité interne intense du fait de l'accroissement naturel de la population urbaine, le passage de certaines localités du statut rural à celui de l'urbain (annexion) ainsi que l'extension des limites urbaines des localités existantes.

Pour ce qui est de la migration marocaine, le rapport souligne que le nombre de migrants marocains s'élève à 3,3 millions de personnes. Cette migration prend plusieurs formes : l'émigration individuelle masculine, l'émigration dans le cadre du regroupement familial, l'émigration



saisonnaire, la migration féminine, la fuite des compétences et enfin la migration irrégulière.

Au niveau institutionnel, la question migratoire est gérée par plusieurs institutions, notamment, le Ministère délégué auprès du Premier Ministre chargé des affaires de la communauté marocaine résidant à l'étranger, la Fondation Hassan II pour les Marocains résidant à l'étranger, le Conseil de la Communauté Marocaine à l'Etranger qui dispose de larges attributions consultatives, l'Observatoire National de la Migration et la Direction de la migration et de la surveillance des frontières (Ministère de l'Intérieur). La gestion de l'émigration du travail est, pour sa part, confiée à l'Agence Nationale de Promotion de l'Emploi et des Compétences (ANAPEC).

Par ailleurs, la politique marocaine dans le domaine migratoire est dictée par quatre priorités principales, notamment :

- le maintien des flux migratoires comme moyen de régulation du marché du travail ;
- la consolidation des liens humains et culturels des immigrants avec le pays d'origine ;